



Observer Entretenir Vendanger

Devenir acteur du patrimoine viticole

Brevet Professionnel Agricole Ouvrier Viticole

Niveau visé : Niveau 3

Dates : Octobre 2025 - Juin 2026

Code RNCP : 39068 - Date d'enregistrement : 01/01/2024

Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Le métier

L'**Ouvrier Viticole** est un professionnel du travail de la vigne. Il intervient tout au long de l'année sur les différentes opérations liées à la culture de la vigne, seul ou en équipe, sous la responsabilité du chef de culture ou du viticulteur.

Il participe aux temps forts de la saison :

- ▶ Les travaux manuels : taille, relevage, palissage, vendanges...
- ▶ Les travaux mécanisés : broyage, tonte, transport des récoltes...
- ▶ L'entretien du vignoble : remplacement de ceps, maintien du palissage...

Il peut aussi encadrer des saisonniers lors de certaines tâches, participer à la cave, et transmettre son savoir-faire aux nouveaux arrivants. Il est qualifié, polyvalent et autonome.

La formation

Contenu et pédagogie

La formation préparant au BPA OV est construite autour de 5 unités capitalisables (**UC**) à valider pour l'obtention du Brevet Professionnel Agricole :

- C1 - **Se positionner dans l'environnement viticole champenois**
- C2 - **Réaliser la taille de la vigne**
- C3 - **Réaliser les travaux de régulation de parcelle de vigne**
- C4 - **Réaliser des travaux viticoles mécanisés**
- C5A - **Réaliser des travaux d'élaboration du vin**

Chaque bloc est certifié séparément (possibilité de valider un/ou des blocs de compétences).

La formation **certifiante** se déroule sur 8 mois avec une **alternance** entre la formation théorique et pratique :

- **800 H de formation théorique** au CFPPA
 - Cours et ateliers collectifs
 - Sessions techniques
 - Travaux personnels et collectifs
 - Temps d'appropriation individuels des contenus
 - Participation à des événements
- **350 H de formation pratique** réparties sur des périodes de mises en situation professionnelle, et encadrées par un référent au sein de la structure



Scannez-moi pour découvrir plus d'infos sur le BPA OV



Nos informations :

📍 CFPPA - 4 av. E. Guynemer - 02400 VERDILLY ☎ 03.23.69.15.47

✉ cfppa.verdilly@educagri.fr

👤 Contact : Sylvain Drique



Formation Continue
CFPPA - VERDILLY



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accès à la formation

Profils et prérequis

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire à la formation

Cette formation est accessible à toute personne maîtrisant les **savoirs de base**, notamment la lecture, l'écriture et les notions fondamentales de calcul

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans
- Entretien oral de motivation
- 1 année d'expérience professionnelle

Réunion(s) d'information

Accueil, présentation du CFPPA et de la formation, entretien de motivation.

11/09/2025 à 9H	2ème RIC à définir
au CFPPA de Verdilly 4 avenue Euphrasie Guynemer - 02400 VERDILLY	

Liste des documents à apporter lors de la réunion : pièce d'identité, CV, lettre de motivation et photocopie des diplômes ou titre (s) acquis.

Tarifs / rémunération

16 €/h. Selon l'origine du financement le coût sera ajusté en fonction de l'adaptation aux besoins du bénéficiaire.

Pour les **demandeurs d'emploi**, la région prend en charge le coût de la formation (rémunération possible après étude du dossier).

Les débouchés

-  Métiers ➔ Emploi en Exploitations viti-vinicoles, Coopératives
-  Études ➔ BP Responsable d'Entreprise Agricole, CQP Conducteur d'engins Viticoles



17/07/2025

92 % de réussite
au BPA OV en 2025 au CFPPA
soit 11 personnes diplômées

98,7 %
de satisfaction

100 %
d'insertion

Enquête de satisfaction du CFPPA
Données 2025

Validation et +

Le diplôme

Chaque **unité capitalisable** (UC) est validée par une évaluation conduite par un binôme de professionnels, à partir d'une mise en situation (réelle ou reconstituée) et du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Une fois l'ensemble des **UC** obtenu, un entretien final avec un jury professionnel permet d'évaluer l'ensemble des compétences en vue de l'attribution du Brevet Professionnel Ouvrier Viticole.

PMR



Notre centre est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Emmanuelle BAUDET :
emmanuelle.baudet@educagri.fr